

COMPTE ADMINISTRATIF 2023**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

1. **Le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2023 a été voté en équilibre à 4,96 millions d'euros.** [Décisions modificatives comprises]

Les dépenses de fonctionnement ont été arrêtées à la somme de 3,692 millions d'euros.

*Le taux d'exécution des **dépenses réelles** de fonctionnement (3,671 millions d'euros) par rapport aux sommes budgétées est de 94.71 %.*

Les dépenses de fonctionnement ont été particulièrement bien maîtrisées puisqu'il a été annulé 205 k€ de crédits, dont :

- 112 k€ de charges à caractère général
- 74 k€ de charges de personnel
- 15 k€ de charges de gestion courante
- 4 k€ de dépenses financières

Les recettes de fonctionnement ont été arrêtées à la somme de 4,659 millions d'euros auxquelles il convient de rajouter 443.888,39 € de report N-1.

*Le taux d'exécution des **recettes réelles** de fonctionnement par rapport aux sommes budgétées est de 104.45 %, soit +200,6 k€ de recettes supplémentaires.*

La maîtrise de la section de fonctionnement en 2023 a permis de :

- ***Dégager un excédent de fonctionnement de 1.455.164,58 € y compris report n-1***
- ***Dégager une Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) de 1.032 k€ pour une CAF nette positive de 659 k€***
- ***Maintenir la capacité de désendettement à moins de 8 ans (4.77 ans)***

2. Le budget d'investissement de la commune pour l'année 2024 a été voté en équilibre à 3,454 millions d'euros. [Décisions modificatives comprises]

Les dépenses d'investissement ont été arrêtées à la somme de 2,570 Millions d'euros

*Le taux d'exécution des **dépenses réelles** d'investissement est de 75,52 %, et représente :*

- 2,039 millions d'euros de dépenses d'équipements (soit un taux d'exécution de 73,06%)
- 374 k€ de dépenses financières (soit un taux d'exécution de 92,45 %)

✓ *Ont été reportés en Reste à Réaliser dépenses:*

- 779 k€ de dépenses d'équipements

Les recettes d'investissement ont été arrêtées à la somme de 1,805 millions d'euros.

*Le taux d'exécution des **recettes réelles** d'investissement (1.776 k€) est de 78.13 %, et représente :*

- 283 k€ de subventions
- 301 k€ d'emprunts et dettes assimilées
- 135 k€ de FCTVA
- 72 k€ de taxe d'aménagement
- 985 k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés (2021)

✓ *Ont été reportés en Reste à Réaliser recettes :*

- 565 k€ de subventions

La commune maîtrise son endettement grâce aux efforts constatés sur la section de fonctionnement, lui permettant ainsi de maintenir un bon niveau de dépenses d'investissement.

Guillaume Dalery
Maire de Lamalou les Bains